

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Assais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

Date de la convocation : mercredi 13 mai 2026.

22 présents + 7 pouvoirs (29 votes) :

QUORUM : 15

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Didier DUPIC, Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Wilfried MICHAUD, Frédéric PARTHENAY, Charlotte VARLET
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Eric BILLEAU, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD
- ✓ Commune de Louin : Anne-Marie POUPIN, Line ROGER
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Nathalie BESSERON, Pascal BIRONNEAU, Jean-Marie BOUCHET

Pouvoirs (7) :

- ✓ Christophe AUGYROND a donné pouvoir à Line ROGER
- ✓ Régine CHABAUTY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Wilfried MICHAUD
- ✓ Jean-Yanne MARTINEAU a donné pouvoir à Nathalie BESSERON
- ✓ Pascal PRIMAULT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

Absent(s)/Excusé(s) : Christophe AUGYROND, Régine CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Jean-Yanne MARTINEAU, Pascal PRIMAULT

Nathalie BESSERON a été élue secrétaire de séance

Avis sur le projet éolien sur Availles-Thouarsais et Airvault

Vu le courrier en date du 16 avril 2026 de la Société Volkswind, concernant l'implantation de 4 mâts éoliens sur les communes d'Availles-Thouarsais et d'Airvault dans le cadre du projet de ferme éolienne des Terres Lièges

Considérant l'engagement de longue date du territoire dans la production d'énergies renouvelables et l'implantation actuelle de 7 parcs éoliens dans un rayon de 15km

Considérant la volonté des communes d'Availles-Thouarsais et d'Airvault et de la Communautés de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet de limiter l'effet de saturation visuelle pour les habitants et de préserver le patrimoine paysager et environnemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'émettre un avis défavorable au projet de ferme éolienne des Terres Lièges sur les communes d'Availles-Thouarsais et d'Airvault
- D'autoriser le président ou son représentant à mettre œuvre la présente délibération et signer tous les documents s'y rapportant

La secrétaire,
Nathalie BESSERON

Le Président,
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260522-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-05-2026

Publication le : 22-05-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48